



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
**RESTAURATION ET BRASSERIE POUR UNE ZONE DE
RETRANSMISSION DE LA COUPE DU MONDE DE
RUGBY 2023**

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 25.08.2023 à 12 heures)

**A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt :
Restauration et brasserie pour une zone de diffusion coupe du monde de rugby 2023 – site chapelle
Saint-Roch ».**

**Par courrier : Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André
Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens ou en mains propres : Mairie annexe des Issambres – Place
San Peire – Service Domaine Public 83380 Les Issambres**

**Renseignements : par tél 04.94.19.59.21 ou par mail : kranaivo@mairie-roquebrune-argens.fr et/
mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr.**

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public communal situé sis chapelle Saint Roch – chemin de la Maurette – quartier le village, dédié à l'installation de Food trucks (3) dans la zone de retransmission dédiée au week-end inaugural de la coupe du monde de rugby 2023 : du vendredi 8 septembre 2023 au dimanche 10 septembre 2023.

Possibilité de reconduction pour les quarts de finale, demi-finale et finale en cas de qualification de l'équipe de France.

2. LOCALISATION



3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Installation de Food truck (3) proposant une offre diversifiée en alimentaire (street food, cuisine du monde et stand sucré) et une offre de brasserie (bières et vins) du vendredi 8 septembre 2023 au dimanche 10 septembre 2023 sis chapelle Saint Roch– chemin de la Maurette - quartier le village (sous réserves des conditions sanitaires et des éventuelles mesures gouvernementales appliquées).

La zone de diffusion est en plein air, elle pourra être transférée dans la salle municipale « Maurice Calandri » Boulevard John Fitzgerald Kennedy - sis quartier du Village, en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Association ou société Organisatrice requise : mission de gestion des candidatures et de l'installation des Food trucks.

Redevance journalière fixe de 106 euros conformément aux tarifs fixés par Décision Municipale n° 2023/07 en date du 06.01.2023.

4. PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet)

- le présent formulaire signé ;
- copie de la carte d'identité du demandeur ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- copie des statuts de la société (le cas échéant) ou de l'association ;
- copie de la licence de débit de boissons (bières et vins);
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité
- proposition de l'offre alimentaire et brasserie

5. CRITERE DE SELECTION

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

- * Qualité des prestations proposées

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A _____, le

Signature du demandeur